



Le Président

Monsieur Jean-Claude CLERGUE
Maire de Sainte-Gemme
5 route de Fontbonne
81190 SAINTE-GEMME

Albi, le lundi 12 septembre 2022

Dossier suivi par Katia ABRANTES
Email : k.abrantes@tarn.cci.fr

Objet : Avis Plan Local d'Urbanisme arrêté de Sainte-Gemme

Monsieur le Maire,

En application de l'article L. 153-16 du Code de l'Urbanisme, vous sollicitez l'avis de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Tarn concernant le projet arrêté du P.L.U. de Sainte-Gemme. Mes services ont étudié le dossier avec attention.

Desservie par l'A68 et qui la rapproche de plusieurs bassins d'emplois, Sainte-Gemme connaît une relative attractive démographique. Sa population est éclatée en plusieurs hameaux et est quotidiennement attirée par les pôles de consommation voisins. Par ailleurs, les zones d'activités économique du territoire se trouvent sur les communes voisines. Le développement économique de Sainte-Gemme hors agriculture y est donc limité.

Toutefois, j'ai bien noté que le PADD prévoit la possibilité de développer une offre commerciale ou de services dans les bourgs principaux. Pour ce faire, je soutiens toutes les actions mises en place visant la densification et le développement ciblé de certains bourgs, et en particulier de la centralité. En effet ces mesures sont de nature à limiter la dispersion de la population et favoriser la fréquentation d'éventuels commerces ou services de proximité sur le village. J'ai bien noté également la prise en compte et le classement en secteur AX des entreprises existantes, leur autorisant ainsi des possibilités d'extension et de développement.

Compte tenu de ces éléments, j'ai le plaisir de vous adresser un avis favorable de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Tarn concernant le projet de PLU arrêté de Sainte-Gemme.

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en mes sincères salutations.

Michel BOSSI

